



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## AVIS PUBLIC

### **AVIS DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes des dérogations mineures suivantes :

#### **280, route de Fossambault :**

La demande vise à autoriser la construction d'une clôture avec barbelé afin de répondre aux exigences de sécurité pour le transport routier international (CTPAT). La clôture aurait une hauteur totale de 2,3 m au lieu de 1 m maximum en cour avant comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

#### **2183, rue des Riverains (anciennement 2146, rue Lachance) :**

La demande vise à autoriser la construction d'une piscine creusée et ses accessoires (filtreur, thermopompe) dans une partie de la cour avant secondaire. Deux options sont présentées :

1. Un empiètement de 46,4 m<sup>2</sup> dans la cour avant secondaire ;

Ou

2. Un empiètement de 12,5 m<sup>2</sup> dans la cour avant secondaire ;

Au lieu d'être implantée dans les cours latérales ou arrière uniquement comme l'exige le Règlement de zonage n° 480-85.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 13 novembre 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire

[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)